

La Béronne (Les Arcades) à Melle

Votants :

Délibération n° B07_04_2022_01 à n° B07_04_2022_07 : 21

Convocation du Bureau communautaire : 1 avril 2022
Affichage du compte-rendu sommaire : 14 avril 2022
Mise en ligne sur le site internet : 14 avril 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 10 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° B07_04_2022_01

Bureau communautaire du 03 mars 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Annexe(s) :

- Procès-verbal du bureau communautaire du 3 mars 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau du 3 mars 2022.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Délibération n° B07_04_2022_02

Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367) (annexe)

Annexe(s) :

- Avis des domaines

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un ensemble immobilier d'une superficie de 5 379m² constitué des parcelles cadastrées ZR0401 (1 929m²), ZR0403 (2 830m²) et ZR0367 (620m²), sis à Limalonges - zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 36 000€ hors taxes - hors frais, soit environ 6,69€ HT-HF /m² de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Délibération n° B07_04_2022_03

Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer le marché public n°M22EV01 qui a pour objet la collecte et le traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Délibération n° B07_04_2022_04

Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

Bureau communautaire du 7 avr. 2022 - Compte-rendu sommaire

- AUTORISER le président à signer le marché n°M22EV02 qui a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques, conformément aux dispositions ci-dessus.

CYCLE DE L'EAU

Délibération n° B07_04_2022_05

Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021 ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 au MP d'épandage des boues

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

Délibération n° B07_04_2022_06

Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024 (annexe)

Annexe(s) :

- Convention triennale 2022-2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la subvention à l'association « les Enfants d'abord » pour un montant de 20 000€ annuel, soit 60 000€ sur trois ans dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- AUTORISER le président à signer la convention triennale 2022-2024 avec l'association « les Enfants d'abord » telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° B07_04_2022_07

Actualisation des modalités de rémunération des contrats d'engagement éducatif

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'actualisation des différentes rémunérations des personnes recrutées dans le cadre des contrats d'engagement éducatif, selon les modalités visées.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda des réunions

- Jeudi 5 mai 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 12 mai 2022 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Périgné
- Jeudi 19 mai 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Bureau communautaire
le 14/04/2022

Le président,

Fabrice MICHELET

